

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

Sous la présidence de Monsieur Norbert LOMBARD, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 12 Présents : 11

A l'ouverture de la séance sont présents : Norbert Lombard, Anne-Marie Neeff, Sébastien Lachmann, Julien Lauffenburger, Robert Ludmann, Anita Waltsburger, Jacques Cosyns, Ghislaine Leflaëc, Christelle Hartmann, Patricia Ueber, Delphine Reydon. Stéphane Cécille.

Absent excusé : Ghislaine Leflaëc

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2019** : Le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **SALLE MULTIFONCTION STEIBREIT**

- **Avancement des travaux** : La charpente métallique a été posée. L'entreprise Galopin procède actuellement à la couverture sur la salle festive et à la pose de l'étanchéité sur les locaux annexes.

- **Pénalité de retard lot n° 1** : Les comptes rendus de réunion de chantier n° 22 du 22 octobre 2019 et n° 23 du 29 octobre 2019 font état d'un retard de 33 jours de la part de l'entreprise chargée du gros-œuvre, lors de la livraison des murs à l'entreprise qui a mis en place la charpente. Conformément au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots et particulièrement dans son article 15, une pénalité de retard d'un montant de 174 927,84 € HT/1000 = 174,02 € x 33 jours calendaires = 5 772,61 € peut être appliquée par le maître d'ouvrage.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge le maire d'appliquer cette pénalité lors du dernier versement à l'entreprise attributaire du lot 1.

- **Sous-traitance lot 5 - Menuiserie extérieure aluminium** : L'entreprise MDI, en charge du lot, demande au maître d'ouvrage de régler directement le fournisseur de profilés aluminium (SCHUCO INTERNATIONAL) pour un montant de 27 600 € TTC et le fournisseur de vitrages (RIOU GLASS VIE) pour un montant de 9 000 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge le maire de signer les actes spéciaux de sous-traitance y afférant.

A la demande du trésorier de Marckolsheim, il est précisé que le règlement des factures ci-dessus sera effectif à la condition que le maître d'œuvre atteste de la parfaite réalisation des prestations par les sous-traitants dans ses propositions de paiement.

3. **AMENAGEMENT PAYSAGER PARKING SALLE MULTIFONCTIONS** : L'entrée de la nouvelle salle multifonctions ayant une vue directe sur la clôture en parpaings du voisin, le conseil municipal avait décidé la plantation d'une haie paysagère pour adoucir la transition et chargé le maire de demander des devis en conséquence.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'offre de la SAS PAYSAGES SPIEGEL J.L pour un montant de 3 214, 10 € et charge le maire de passer commande

4. **AMENAGEMENT PAYSAGER PARKING MAIRIE** : L'opération de création de places de stationnement en lieu et place de la propriété Gaschi Xavier derrière la mairie prévoit un aménagement paysager à base de graminées pour lequel le maire a sollicité des devis.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'offre de la SAS PAYSAGES SPIEGEL J.L. pour un montant de 1 966,60 € et charge le maire de passer commande.

5. FONDS DE SOLIDARITE RURALE POUR LA PERIODE 2020-2026 : Le Conseil départemental ayant décidé de reconduire le dispositif « Fonds de solidarité rurale » pour le prochain mandat, avec l'impératif de voter les subventions avant la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, le conseil municipal avait demandé au maire d'obtenir plus d'informations sur le déroulement prévu par le Conseil départemental (date limite de dépôt de la demande, éligibilité pour la voirie)

Après exposé du maire concernant ces précisions :

- éligibilité pour la voirie,
- montant unique de 100 000 € pour la mandature 2020-2026,
- possibilité de présenter un projet « en continu » articulé en plusieurs phases durant la mandature,
- dépôt impératif du dossier complet avant octobre 2020,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge la commission bâtiments-voirie de l'étude de faisabilité d'une opération de rénovation de rues qui sera transmise au nouveau conseil municipal qui reste souverain dans sa décision de confirmer ce projet ou d'en proposer un autre.

6. NOMENCLATURE DE RUES : M. Wenck André ayant cédé son jardin à une société immobilière qui a décidé d'y réaliser deux maisons individuelles, il est demandé à la commune d'affecter des numéros à ces deux nouvelles parcelles. **A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter le**

- N° 1 A rue de Salignac à la parcelle résultant de la réunion des parcelles 211 et 217 section 10
- N° 1 B rue de Salignac à la parcelle résultant de la réunion des parcelles 212 et 215 section 10

et charge le maire d'en informer le demandeur qui doit prévenir les sociétés chargées de la fourniture des services lors de leur installation, ainsi que le cadastre.

7. NOËLIES 2019 :

- La liste des habitants désirant exposer une crèche dans leur cour ou derrière leur fenêtre a été complétée en séance
- La décoration de la mairie sera réalisée par les membres du Conseil Municipal disponibles le samedi 23 novembre.
- La commune offrira petit Männele et chocolat chaud aux enfants participant à l'inauguration du sentier des crèches le 29 novembre
- Pour l'achat des produits alimentaires : Anne-Marie Neeff s'occupera des ingrédients pour la pâte à crêpes et Jacques Cosyns se chargera des produits pour la soupe aux légumes et le vin chaud. Le comité des fêtes est chargé de la commande du pain et des knacks.

8. FÊTE DES PERSONNES ÂGÉES

- Date : 5 janvier 2020 dans la salle Steibreit
- Traiteur : L'adjointe Anne-Marie Neeff est chargée de contacter le traiteur et obtenir des propositions de menus
- Animation : film sur Saasenheim en 2018 + Lachmann Michaël à l'accordéon s'il est disponible et la chorale pour des chants de Noël (Simone Kubiszyn à contacter)

9. DIVERS

- **Conseil d'école 1/3 année scolaire 2019-2020.** Compte-rendu a été fait de la réunion du 8 novembre 2019 à Richtolsheim. Un parent d'élèves ayant fait part d'un doute concernant la légalité des sanctions appliquées aux élèves ne respectant pas le règlement du bus scolaire, le maire, organisateur secondaire des transports du RPI, a fait une réponse à l'ensemble du conseil d'école pour rappeler la loi et le règlement en la matière.
 - **Le relevé des vitesses** enregistrées par les radars pédagogiques montre que 44, 22 % des usagers roulent à plus de 50 km/h dans le village.
 - **Les lots de bois** seront mis en adjudication avant Noël.
 - **La banque alimentaire :** La collecte nationale aura lieu le vendredi 29 et le samedi 30 novembre
 - **Réunion de la commission bâtiments et voirie :** Le mercredi 4 décembre à 19 heures 30.
- PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 17 DECEMBRE 2019 A 20 H**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.